

## COMMUNE DE BEAUSSAULT.

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020.

Le Maire ouvre la séance à 20h35. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

**1. Remplacement de fenêtres logement Val Gérème.** Conjointement à la décision prise par le CCAS, le Conseil retient le devis de l'entreprise Frédéric RIMBERT pour le remplacement d'une porte et de fenêtres au logement du Val Gérème. Montant pour la commune : 1 863,48€. Délibération n°12.

**2. Remplacement de 6 fenêtres et 1 porte logement communal 284 rue principale.** Après étude des devis reçus, le Conseil retient celui de l'entreprise Frédéric RIMBERT pour un montant de 4 756,44€. Délibération n°13.

**3. Subventions aux associations.** Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 : ACPG-CATM Haute-Béthune 150€, Ecole de musique de Forges 50€, Comité des fêtes de Beaussault 300€, Comité d'animation de Grattennoix 300€, Coopérative scolaire de Beaussault 300€. A noter que la subvention aux deux comités est amputée de 250€ chacune, somme correspondant à la participation de la commune au coût du feu d'artifice qui ne pourra être tiré cette année du fait de la crise sanitaire. En outre, le Conseil décide de ne pas donner suite cette année à la demande de subvention complémentaire présentée par l'association ACPG-CATM pour l'acquisition de matériel de sonorisation des manifestations commémoratives. Délibération n°14.

**4. Taux d'imposition 2020.** Le Conseil se déclare en faveur d'une augmentation de 1,5% des taxes locales. Ce qui porte l'indice de référence à 8,89 pour le foncier bâti, à 26,71 pour le foncier non bâti et à 19,79 pour la CFE (Cotisation Foncière Entreprise). Délibération n°15.

**5. Prévision budgétaire pour divers travaux et achats 2020.** Remplacement portes et fenêtres évoqué ci-dessus = 6 619,92€, restauration vitrail église = 3 554,75€, colonne pour jardin du souvenir = 1 105€, restauration des registres d'état-civil = 1 235€, remplacement du PC secrétariat = 1 500€, équipement défense incendie (3 emplacements : route de Serqueux, rue de la Croix Colos, Toupray) = 37 769,04€, mise en conformité électrique de la sonnerie des cloches de l'église = 4 194€, réfection chemin de St-Jouarre (premier tronçon) = 31 465,20€. Délibération n°16.

Un conseiller rappelle la nécessité de prévoir le ravalement mural intérieur de la chapelle de Grattennoix.

**6. Demande de subventions au département.** Le Conseil décide de formuler une demande de subvention au département pour le programme 2020 d'équipement en défense incendie. Délibération n° 17.

Le Conseil décide également de présenter une demande de subvention au département pour la réhabilitation du Chemin de St-Jouarre. Délibération n°18.

**7. Permanences au bureau de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales du 28 juin.** 8.00-10.00 Daniel ETIENNE, Danielle REVIL, Philippe STRAGIER 10.00-12.00 Againa HUE, Christophe MOUQUET, Mickaël LEJEUNE 12.00-14.00 Christophe BANCE, Maguy LEFEBVRE, Nathalie LEGRAND, 14.00-16.00 Laurent FOURNIER, Laurent AUVRAY, Claude BIOT 16.00-18.00 Annie BIOT, Félix VANDER BRIGGHE, Bruno RENIER.

## **8.Question diverse donnant lieu à délibération.**

. *Encaissement d'un chèque* : le Conseil donne son accord pour la perception d'un chèque de 250€ émis par la LCJ D'HONT à titre de don. Délibération n°19.

## **9.Autres questions diverses.**

. A l'occasion d'un échange amorcé par un conseiller sur le *rôle effectif de la commission des impôts*, plusieurs membres du Conseil soulignent l'importance de faire respecter sur la commune les obligations relevant des règles d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux). Cette démarche sera d'autant plus pertinente qu'elle s'accompagnera du plan d'amélioration de la défense incendie.

. *L'ancien réfrigérateur de la cantine et la gazinière de l'ex-salle des fêtes* sont proposés gracieusement au Comité des fêtes.

. Les propriétaires situés 40 impasse du Calvaire demandent *l'autorisation de goudronner le trottoir* vis-à-vis de leur entrée. Le Conseil émet un avis favorable.

. La date limite d'inscription pour le *concours des maisons fleuries* est fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

. La commune décide de participer aux efforts de *dératisation* entrepris par les habitants lors d'invasion de rats. Pour ce faire, le Conseil décide la mise à disposition de 3 sachets de traitement au maximum, par an et par foyer

. *L'évènement « Sacré Pays de Bray »* est pour le moment maintenu pour le 2 août à l'église de Beaussault.

. Un point est fait sur la *perception des loyers communaux*.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h25.